

OBJET : Opération d'aménagement "rue du Chemin vert-rue du Port". Approbation du compte rendu annuel d'activité présenté par la SIDEC pour l'année 2003.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la convention de concession d'aménagement de l'opération « rue du Chemin Vert – rue du Port » du 22 novembre 1991 signée avec la SIDEC,

Vu le compte rendu annuel d'activité de l'opération « rue du Chemin Vert - rue du Port » présenté par la SIDEC pour l'année 2003,

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes « Union pour un Nouvel Aubervilliers », « Union pour un Mouvement Populaire » et Madame GIULIANOTTI s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte rendu annuel d'activité de l'année 2003 ci-annexé présenté par la SIDEC pour l'opération d'aménagement « rue du Chemin Vert- rue du Port ».

Le Maire